TARIFS CPTA 2026 – au 01/10/2026

Tel 07 8117 31 17

NOM / Prénom :

Nom / Prénom du mineur :	< 25 ans	> 25 ans	MONTANT
Cotisation association	40	40	
Participation frais de parc (1)	150	220	
Licence annuelle (voir site FFVP) (2)			
E-formation (à régler sur Gesasso) (3)			
Visite Médicale (suivant médecin) (4)			
Carnet de vol	20	20	
Manuel de vol planeur	45	45	
Heure de vol planeur MONOPLACE hors forfait	40	40	
FORFAITS année civile (5)			
- Début (instruction incluse) – 15 h maxi	380	430	
- 30 heures maxi	480	530	
- Illimité	680	730	
Treuillée (6)	9	9	
Remorqué inférieur à 500 m	27	27	
Par tranche de 250 m supplémentaire	5	5	
Heure Moteur de vol motoplaneur SF28 (7)	70	70	
Heure de vol ULM Ikarus (8)	90	90	
Vol Découverte (9)	150	150	
Frais de stationnement sous hangar (10)			
- mensuel	100	100	
- annuel	1000	1000	

IBAN du CPTA : FR76 1100 6550 0024 5877 9370 555 **A régler :**

LE COMPTE PILOTE DOIT TOUJOURS RESTER CREDITEUR

Votre compte est consultable sur http://planeur-troyes.fr rubrique Membres/gestion interne

(1) ½ tarif à partir de la 2ème personne de la même cellule familiale
(2) Type : Association – 3 ou 6 jours – Duo – Passion
(3) Obligatoire pour passer le brevet théorique
(4) Obligatoire pour le Lâcher
(5) Les heures non consommées ne sont pas remboursées
Il n'est pas possible de changer de forfait en cours d'année
Les heures dépassant le forfait sont facturées au taux horaire
(6) En cas de panne treuil, aucune réduction sur le remorqué
(7) Les heures de plané ne sont pas facturées
(8) En cas de dépannage air les heures sont réduites de 50%
(9) En cas d'inscription dans l'année, réduction de 50%
(10) Sous réserve de disponibilité et accord du conseil d'administration

SIGNATURE :